

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux Installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 29/05/2013	Dossier complet le 02/06/2013	N° d'enregistrement F094 13 PO 185

1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement "LES TERRASSES DU CANIGOU II" sur la commune d'Ortaffa (66).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	<p>Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 mètres carrés.</p> <p>Le lotissement a un terrain d'assiette de 9,8 hectares, inférieur au seuil des 10 ha et une SHON supérieure à 10 000 m² (35 000 m² environ), inférieure à 40 000 m². Celui-ci rentre donc dans les conditions du cas par cas.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération comporte la réalisation d'un lotissement privé comprenant des habitations de type pavillonnaire et des logements sociaux, la création des voiries et des zones de stationnement, ainsi que l'aménagement des espaces verts. Le projet prévoit également la création des réseaux humides (réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales) et secs (réseaux électriques, de gaz, de télécommunications, fibres optiques et éclairage public) nécessaires au bon fonctionnement du lotissement depuis la voie existante.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de lotissement répond à la demande croissante en logements des Pyrénées-Orientales et notamment sur la commune d'Ortaffa, avec une demande réelle en logements sociaux, qui correspondront à 20 % des logements constituant le lotissement. Ce programme s'articulera pour cela autour de logements individuels et collectifs. Ce projet revêt donc un intérêt public du fait de sa nature sociale et économique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet de lotissement, objet du présent formulaire va consister :

- au décapage des surfaces sous emprise du projet, hors période allant de mi-mars à juin pour éviter la période de nidification et d'élevages des jeunes pour la faune et plus particulièrement les oiseaux ;
- à l'aménagement des voiries, des aires de stationnement ;
- à l'installation des réseaux secs et humides et à leur connexion à l'existant ;
- à la réalisation des espaces verts ;
- à la construction effective des lots du permis d'aménager.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet dans sa phase d'exploitation consiste au fonctionnement conventionnel d'une zone résidentielle. Son organisation fonctionnelle sera aisément rattachable aux secteurs urbains limitrophes situés au Nord et à l'Est par la route de Brouilla, à l'Est et au Sud par le récent prolongement de l'avenue des Albères.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement :

Rubrique 2.1.5.0. : le projet est concerné par cette rubrique car les rejets d'effluents en sortie de bassin de rétention sont déversés dans le "Correc del Llusó" longeant le projet.

La surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant d'environ 10 ha soit une surface inférieure à 20 ha, le projet est soumis à déclaration loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface.....	97 406 m ²
Surface de plancher.....	35 000 m ²
Surface voirie.....	17 460 m ²
Espaces verts.....	10 000 m ²
Potentiel logements.....	250 lots dont 50 logements sociaux
Potentiel habitants.....	env. 575

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieux-dits "LES ESCOMELLES" et "CAMP DE LA GARRIGA"
66560 ORTAFFA

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 55' 01" 3E

Lat. 42° 34' 45" 3N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet est composé de parcelles viticoles et de friches à l'abandon. Quelques jardins sont également présents au Nord.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet de lotissement se situe au niveau de la zone NC et NCb du POS de la commune d'Ortaffa. En l'état, le projet de lotissement est donc incompatible avec les documents d'urbanismes (ne sont autorisés que les activités viticoles et maraîchères et leurs dépendances). Le projet s'appuie sur le PLU en cours d'élaboration qui prévoit l'ouverture à l'urbanisation du zonage considéré au sein de ce formulaire au cas par cas. Le projet est donc soumis à l'approbation du PLU en cours d'élaboration sur la commune d'Ortaffa.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de lotissement n'est pas compris au sein d'un zonage réglementaire ou scientifique. Il jouxte cependant sur sa partie Sud la ZNIEFF II "Rivière Le Tech", n°6617-0000, et la ZNIEFF I "Vallée du Tech de Céret à Ortaffa", n°6617-5106. Le projet jouxte également à 50 m au Sud de son emprise l'ENS "Le Tech", n°66-20, et à 100 m de son emprise au Sud le PNA de l'Emyde lépreuse.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ortaffa possède un PPRNP approuvé par arrêté préfectoral du 09 avril 2009 pour l'aléa Inondation et mouvement de terrain. Le projet prend en compte le recul prescrit par le PPR Mouvement de terrain, soit 25 m pour toute construction.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL n'offre aucune mention sur la commune d'Ortaffa
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de deux ZRE : 1- ZRE : "Aquifère Pliocène du Roussillon", par arrêté préfectoral n°2010172-0015 du 21 juin 2010 2- ZRE : "Aquifères des alluvions quaternaires du Roussillon", par arrêté préfectoral n° 2010099-05 du 9 avril 2010 Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau dans les aquifères, il n'y a donc pas d'impact sur ceux-ci.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'un zonage Natura 2000. Il se situe néanmoins à 100 m au Nord du SIC "Le Tech" (FR9101478).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage n'est prévu au sein de la zone de projet. Le lotissement sera connecté au réseau d'eau potable existant.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet direct n'est prévu dans les eaux souterraines. Les eaux de ruissellement seront collectées et traitées au sein de bassins de rétention adéquatement dimensionnés, visibles au sein du plan masse.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en continuité urbaine de la commune d'Ortaffa. L'ensemble des parcelles en projet sont des anciens espaces agricoles à l'abandon plus ou moins récents. Il s'agit essentiellement de friches et de vignes. Deux parcelles sont plus anciennes et recolonisées par la Bruyère arborescente. Le projet est ainsi susceptible d'entraîner des perturbations sur la faune et la flore ordinaire des espaces péri-urbains, soit la faune commensale de l'homme (cortèges synanthropes). L'ensemble des alignements d'arbres et ripisylves répertoriés sur le terrain sont évités par le projet. Aucun fossé n'est situé au sein de la zone de projet. Ces éléments sont annotés au sein du plan masse. Aucun élément de la trame bleue n'est impacté, le projet n'a pas d'incidence sur les continuités écologiques. En ce sens, le projet n'a qu'une incidence limitée sur la biodiversité ordinaire et ne présente pas d'impacts importants, que ce soit sur les habitats (habitats anthropiques) ou pour les espèces (peu de potentialités au vu des surfaces en jeu et du positionnement de la zone). L'évitement de la période avril à juillet pour les travaux de décapage sera prescrit pour éviter tout impact sur la faune ordinaire, et respecter la période de nidification et d'élevage des jeunes.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de lotissement jouxte de nombreux zonages réglementaires et scientifiques liés au fleuve du Tech. Cependant, le projet ne s'installe que sur des espaces anciennement agricoles et n'altère aucun milieu naturel lié ou semblable au Tech et à ses dépendances (gravières, ripisylve, prairies, bras morts, zones humides). L'ensemble des cours d'eau intermittents et leur ripisylve situés au sein de la zone de projet seront évités et conservés en l'état. En outre, le ravin dans lequel s'installe le Tech forme une falaise de 10 m de haut au Sud du projet qui forme une importante discontinuité physique (notamment pour la faune terrestre : Emyde lépreuse, Loutre d'Europe, etc.).

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, d'une superficie de 9,8 ha, s'installe sur des espaces à l'abandon. Il y a donc consommation d'espaces anciennement agricoles. Cependant, ces terrains sont destinés à l'urbanisation, comme en atteste le zonage du PLU en élaboration.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Ortaffa ne présente pas d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE). La commune est concernée par le risque TMD (Transport de Marchandises Dangereuses), du fait du passage de la voie SNCF. Celle-ci est séparée des parcelles en projet par la RD40.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après PRIM.net, la commune d'Ortaffa est concernée par les risques suivants : - le risque sismique, en zone de sismicité 3 : des prescriptions architecturales sont émises comme le demande les normes parasismiques; - le risque inondation : traité par le PPRNP.
Commodités de voisinage	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux d'aménagement du lotissement peuvent être sources de nuisances sonores. Celles-ci sont temporaires et seront réalisées dans le respect des normes réglementaires de bruit. Les émergences acoustiques seront ainsi limitées et non significatives pour être assimilées à une véritable nuisance sonore.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le lotissement ne sera pas à l'origine d'émergences sonores supérieures à celles des zones urbaines environnantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux d'aménagement du lotissement peuvent être sources d'odeurs. Il s'agit essentiellement des résidus atmosphériques des huiles et hydrocarbures liés à l'utilisation des engins de chantier. Cet impact est temporaire et négligeable car trop diffus pour constituer une gêne aux riverains ou à l'environnement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, il est probable que les travaux occasionnent ponctuellement des vibrations via les engins de chantier. Cet impact est temporaire et localisé.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage public, soit les candélabres et éventuellement les luminaires privés des habitations seront source d'émissions lumineuses. Il ne s'agit pas de nuisances importantes pour les résidents ou la faune car diluée au sein du territoire bâti existant d'Ortaffa.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le chantier peut émettre des poussières et le fonctionnement des engins sera source de rejets polluants. Ces rejets sont peu évitables, temporaires et non notables pour l'environnement. En phase exploitation, il y aura augmentation du parc automobile et de la circulation consécutive à l'afflux de nouveaux résidents. Cet apport est une conséquence directe de l'évolution démographique à l'échelle de la commune d'Ortaffa mais reste négligeable à l'échelle globale.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera des rejets hydrauliques dans le ravin "Correc del Lluso". Ces rejets seront écrêtés par le bassin de rétention. En outre, faisant l'objet de rejets dans le milieu naturel, un dossier de déclaration loi sur l'eau sera constitué et traitera ce point précisément.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de lotissement en phase de fonctionnement sera notamment à l'origine d'ordures ménagères issues classiquement d'un secteur résidentiel, dont le traitement sera raccordé à l'organisation existante et fonctionnelle du secteur, déjà étendue au premier lotissement des Terrasses du Canigou.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Ortaffa possède un Monument Historique, il s'agit de l'Eglise paroissiale Sainte-Eugénie, inscrite le 14/09/1964 (Extérieur de l'abside). Ce MH se trouve à plus de 650 m à l'Est du projet de lotissement et n'est pas visible depuis la zone de projet. Le projet urbain se dessine dans une continuité urbaine en évitant tout mitage. L'unité paysagère du secteur continue son évolution marquée vers l'aspect résidentiel. Aucune trace archéologique n'est mentionnée sur le secteur.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'installe sur des parcelles anciennement cultivées. Il y a donc modification pour partie de l'usage des sols pour un aménagement urbain. L'enjeu est important car le lotissement répond à des enjeux-socioéconomiques en apportant notamment à la commune une solution à la demande en logements sociaux. Il répond en outre à la pression foncière sur la commune d'Ortaffa appuyée par une évolution démographique soutenue depuis plus de 50 ans.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet concernant la commune d'Ortaffa n'est recensé sur le site de la DREAL-LR. Aucun projet urbanistique n'est également recensé sur l'ensemble des communes limitrophes (Saint-Génis des Fontaines, Eine, Brouilla, Bages et Palau-Del-Vidre).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le projet répond notamment à des objectifs sociaux (20 % de logements sociaux) ;
 - le projet n'a pas d'incidences sur les zonages ZNIEFF environnants et sur le réseau NATURA 2000 ;
 - un dossier de déclaration loi sur l'eau sera constitué pour traiter les effluents issus du projet ;
 - le projet s'inscrit dans l'évolution démographique de la commune : il s'implante au sein d'un espace dévolu à l'urbanisation par le PLU en cours d'élaboration ;
 - les travaux de décapage ne seront pas réalisés d'avril à juillet pour éviter la période de nidification et d'élevage des jeunes.
- Le projet reste soumis à l'approbation du PLU de la commune d'Ortaffa pour être compatible avec les documents d'urbanismes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 6 - Carte de l'occupation des sols de la zone de projet au 1/2 000ème
ANNEXE 7 - Carte du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles - Risque inondation - Zonage réglementaire - Commune d'Ortaffa

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le,

Signature

